

*l'école nouvelle  
française*

*Noël Yezou*



LA FORMATION  
DE L'ÉLÈVE  
AGRICOLE

34



PRESSES  
D'ILE DE FRANCE

---

PARIS

- *Culture générale ou spécialisation ?*
- *Que peut être une culture générale ?*
- *Quel sens peut-on donner au mot « cultivé » ?*
- *Comment peut-on cultiver ses élèves ?*

Ces notions souvent imprécises et ambiguës sont au cœur des préoccupations de tout éducateur.

C'est à ces questions que répond le nouveau livre de la collection ECOLE NOUVELLE FRANÇAISE.

# LA CULTURE INTELLECTUELLE

de Roger COUSINET



L'auteur a voulu chercher à déterminer dans le langage courant et dans le langage pédagogique, le sens exact de cette expression. Il montre combien ce sens est imprécis, et de quel poids pèse cette imprécision sur l'école, et en particulier sur l'enseignement du second degré. Il essaie de résoudre la fausse antinomie : culture générale et spécialisation.

Editions des Presses d'Ile-de-France.

Prix : 600 fr.

## AVANT - PROPOS

*Par ce cahier, dû à M. N. Yézou, dont nous avons déjà signalé un excellent et important ouvrage, L'ECOLE NOUVELLE FRANÇAISE attire l'attention de ses lecteurs sur ce problème pédagogique de l'apprentissage, encore, à notre avis, peu étudié en France, et qui mérite de plus en plus de l'être, ne serait-ce que par le nombre, encore insuffisant sans doute, comme on le verra plus loin, mais sans cesse croissant, des apprentis, et la place de plus en plus grande que tient dans notre société d'aujourd'hui l'apprenti, avec ses besoins, avec ce qu'il demande à cette société et ce que la société demande de lui. S'il est un type d'élève auquel les méthodes actives doivent particulièrement être offertes, c'est bien à l'apprenti, qui n'est plus un enfant, mais un adolescent, qui n'est plus un écolier, et surtout qui vit au contact d'une réalité qui agit sur lui, et sur laquelle les exigences de la vie quotidienne l'invitent à agir, lui commandent d'agir. L'apprenti vit dans le réel, avec le réel, que ce réel soit la terre, la mine, les matériaux bruts ou les machines qui traitent ces matériaux. Jamais autant que pour les apprentis l'action du maître peut être un commentaire attentif et permanent d'une réalité que les apprentis connaissent. C'est ce que montre ici M. Yézou en faisant voir comment l'agriculture doit non être l'objet d'un enseignement dogmatique, mais constituer un centre d'intérêt qui englobe, par une véritable nécessité aussi humaine que pédagogique, tout ce qui confère au travail du cultivateur son importance technique et sociale. Nous espérons pouvoir présenter prochainement d'autres aspects de cet important problème de l'apprentissage.*

R. C.

# LA FORMATION DE L'ÉLÈVE AGRICOLE

Avec le projet de loi SAINT-CYR sur l'enseignement agricole, des discussions passionnées ont surgi, divisant profondément l'opinion publique, — trop souvent peu avertie du grave problème posé par ce projet. Les uns désireraient que l'enseignement agricole, y compris l'enseignement postsecondaire agricole et ménager agricole, reste entièrement sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture. Les autres voudraient voir la création d'une Direction de l'Enseignement Agricole au Ministère de l'Éducation Nationale, tout comme il existe une Direction de l'Enseignement Technique. D'autres enfin voudraient le statu quo, c'est-à-dire que le Ministère de l'Agriculture conserve le Service de l'Enseignement Agricole, — et même le rétablissement de la Direction de l'Enseignement Agricole, supprimée depuis plusieurs années pour raisons d'économie, — qui dirige l'Enseignement Agricole Supérieur (Institut National Agronomique, Ecoles Nationales d'Agriculture de GRIGNON, RENNES, MONTPELLIER et MAISON-CARRÉE, Ecole Nationale d'Horticulture de VERSAILLES, Ecole Nationale des Industries Agricoles de DOUAI) et du second degré (Ecoles régionales d'Agriculture, Ecoles d'Industrie laitière, Ecoles d'Agriculture), et le contrôle technique de l'Enseignement postsecondaire agricole, qui demeurerait sous l'administration effective du Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de l'Enseignement du premier degré.

Un débat doit s'instaurer au Palais-Bourbon au moment où paraîtra cette brochure — dans les premiers jours de mai — et l'Assemblée Nationale sera appelée à se prononcer sur ce problème très grave qui intéresse la profession agricole.

Qu'en adviendra-t-il ?

Nous ne savons pas quelle décision sera prise. Mais lorsque la loi sera votée, il faudra que tous ceux qui se sont passionnés pour

« l'affaire SAINT-CYR » apportent autant de bonne volonté à servir la classe paysanne pour faire vivre la formation professionnelle agricole qu'ils en auront mis à contrecarrer les efforts des uns et des autres.

Néanmoins, nous osons penser que ce débat qui aura passionné l'Assemblée Nationale et le Conseil de la République, les Chambres d'Agriculture, tout le corps de l'Enseignement public, du secondaire au primaire, en passant par le Technique, les multiples associations qui s'intéressent à l'Education populaire rurale ou à la Formation Professionnelle Agricole, par soucis politiques, religieux ou tout simplement au point de vue productivité — ce débat aura au moins le mérite de dessiller les yeux des cultivateurs et de leur montrer la *nécessité d'une éducation technique rurale.*



Il semblerait paradoxal de déclarer : « *Les cultivateurs ne croient pas à la nécessité de l'enseignement agricole pour leur fils* ». Et pourtant, aussi invraisemblable que cela paraisse, les nombres sont là dans toute leur simplicité pour l'attester.

On estime à 80 000 au minimum le nombre de garçons qui, chaque année, atteignent l'âge de 14 ans et doivent recevoir une formation professionnelle agricole, soit 240 000 garçons de 14 à 17 ans.

En 1951-1952, l'Enseignement supérieur, agricole avait 794 élèves. Les Ecoles régionales d'Agriculture, d'Industrie laitière, soit 40 établissements publics, comptaient 2 018 élèves. Les Ecoles d'Agriculture d'hiver et les cours d'agriculture ambulants au nombre de 148 étaient fréquentés par 4 459 élèves. Les 2 804 cours post-scolaires agricoles tenus par des instituteurs publics « fixes » ou « itinérants » étaient suivis par 40 719 élèves. Tout cela représente un total de 47 980 élèves, soit 20 % des 240 000 élèves possibles.

Pour l'Enseignement privé, les Ecoles supérieures d'Agriculture (Angers, Beauvais, Purpan-Toulouse) et l'Institut Technique de Pratique Agricole groupaient 500 élèves, les 28 Ecoles d'Agriculture ou spécialisées avaient 1 100 élèves, les 65 centres d'apprentissage 2 000 élèves, les 30 cours professionnels oraux 1 250 élèves, les cours post-scolaires agricoles privés oraux 4 436 élèves, les 70 Maisons

familiales d'apprentissage rural 2 600 élèves (1). Au total cela représente 10 636 jeunes gens, soit 4,4 % des 240 000 jeunes gens (2).

Ainsi, le nombre total de jeunes gens qui reçoivent un enseignement effectif, aussi bien supérieur que secondaire ou élémentaire, s'élève en tout et pour tout à 48 516, soit 24,25 % des 240 000 élèves possibles.

C'est tout simplement ridicule, et on comprend facilement que malgré les nombreuses découvertes ou inventions touchant de près le sol, le travail du sol, les traitements antiparasitaires, l'agriculture française n'ait guère évolué de 1845 à 1945.

Pour un pays comme la FRANCE, il est lamentable de penser qu'au XX<sup>e</sup> siècle, à l'ère atomique, un cultivateur sur cinq soit à même d'apprendre à bien remplir son métier.



Les raisons en sont multiples :

— « Pour faire un paysan, il n'est pas besoin d'aller à l'école d'agriculture », disent la plupart des cultivateurs.

— « Dans les Ecoles d'Agriculture, on fait trop de théorie », disent d'autres, trop heureux de trouver une excuse à leur égoïsme.

— « Si je dépense de l'argent pour envoyer mon gars à l'école, ce n'est pas pour en faire un paysan », dira un troisième.

Le manque de compréhension du cultivateur à l'égard de l'enseignement agricole, la méfiance vis-à-vis d'un enseignement quelquefois et même trop souvent mal adapté aux conditions locales, les difficultés de la vie, ont beaucoup contribué à cet état de choses.

---

(1) Ce chiffre n'est plus exact aujourd'hui. Les *Maisons familiales d'apprentissage rural* groupent aujourd'hui 15 000 élèves, ce qui augmente ainsi un pourcentage qui demeure néanmoins encore très insuffisant. Voir à ce sujet l'ouvrage à paraître prochainement de MM. A. Duffaure et J. Robert : *Les Cahiers de l'exploitation familiale, une méthode active d'apprentissage agricole* (N.D.L.R.).

(2) Tous ces nombres sont extraits du remarquable ouvrage de René Chatelain, administrateur au Ministère de l'Agriculture : *L'Agriculture française et la formation professionnelle*. Editions du Recueil Sirey, 22, rue Soufflot, Paris 5<sup>e</sup>, 1953.

Pourtant, *tous les cultivateurs reconnaissent que le métier de cultivateur est complexe et difficile*. Il faut connaître le sol qui portera les récoltes, les amendements et les engrais qui lui conviennent, les façons culturales qui permettent de le mettre en état de produire. Il faut connaître les plantes, les bonnes pour les faire pousser, les mauvaises pour les détruire, les variétés les meilleures pour le sol et le climat, et susceptibles de réussir le mieux.

Il faut connaître le fonctionnement des machines, des instruments aratoires et de récolte. Il faut connaître les parasites et les maladies qui attaquent les plantes, et les moyens de les combattre efficacement. Il faut connaître les animaux domestiques, leurs mœurs et leurs besoins, il faut savoir comment les nourrir, les traiter, les soigner. Il faut savoir vendre, savoir acheter. Il faut connaître la législation aussi bien pour les rapports avec les voisins qu'avec l'administration.

Pour cultiver rationnellement ses terres, pour conduire son cheptel, afin d'en tirer le plus grand profit en dépensant le moins d'argent, un cultivateur doit savoir beaucoup : l'agriculture, la zootechnie, l'économie rurale, la défense des cultures, l'hygiène vétérinaire, la technologie, la comptabilité, la législation et le droit rural.

Et encore s'il a eu la chance de recevoir tout cet enseignement, il faut *sans cesse se tenir au courant des « nouveautés »* aussi bien en technique culturale qu'en défense des cultures ou en hygiène vétérinaire, comme en législation.

Ce n'est pas toujours facile d'être au courant.

En défense des cultures notamment, les noms des produits chimiques particulièrement longs ou même courts, connus seulement par les abréviations, posent des problèmes de mémoire très ardues : D.D.T., H.C.H, S.N.P, T.E.P.P, 2,4,D, M.C.P.A, 2,4,5,T, D.N.B.P. Quels mystères se posent sous ces lettres ? Quel drame pour le cultivateur qui doit choisir entre quinze marques d'un même produit, toutes bien meilleures les unes que les autres. Déjà les techniciens ont beaucoup de mal à s'y reconnaître dans les longues gammes de nouveaux produits antiparasitaires ou anticryptogamiques apparus sur le marché depuis dix ans.



Plus que jamais, la fréquentation d'une école d'agriculture ou d'un cours postsecondaire agricole apparaît actuellement nécessaire aux

cultivateurs évolués, mais, hélas ! ils ne constituent pas la masse, car ils sont très peu nombreux. La création des *centres d'études techniques agricoles* (C.E.T.A.) répond à un désir de s'instruire et de se perfectionner de la part de jeunes cultivateurs, généralement à la tête d'exploitations agricoles, anciens élèves d'écoles d'agriculture ou de cours postsecondaires, ou militants de jeunesse agricole. Presque toujours ces jeunes se sont rendus compte que *les techniques culturales modernes sont rentables* : l'emploi rationnel des engrais, l'utilisation de semences sélectionnées de variétés bien adaptées au sol et au climat, la destruction des mauvaises herbes, la pratique des traitements antiparasitaires et anticryptogamiques permettent des rendements meilleurs à meilleur marché, et les conditions de l'agriculture deviennent plus favorables.



Mais malheureusement, la grande majorité des cultivateurs n'ont pas encore compris les bienfaits d'une formation professionnelle agricole. De temps à autre, ils écoutent une conférence d'un Ingénieur des Services Agricoles ou d'un agent chargé de la propagande pour les engrais azotés, ou les engrais potassiques, ou les engrais phosphatés. Ils lisent le journal hebdomadaire de la région, s'intéressent vivement aux cours des foires et marchés, mais délaissent la chronique agricole qui traite souvent de problèmes d'actualité. Alors, il arrive qu'on constate une anomalie dans les champs : le blé qui dépérit, la betterave qui jaunit et meurt... On consulte les voisins qui n'en savent guère plus... ou bien si le chef-lieu du département n'est pas trop éloigné, on va voir un Ingénieur des Services Agricoles ou un Contrôleur de la Protection des Végétaux, et enfin on connaît la cause : carence en manganèse, ou taupin (ver fil de fer), ou maladie de la jambe noire sur betterave... et le remède... On traite, ou on ne traite pas...

On ne fait pas donner non plus la formation professionnelle aux jeunes par égoïsme : la pension à l'école d'agriculture coûte cher, et il n'est pas toujours facile d'obtenir une bourse... Et puis, on a surtout besoin du jeune homme, car la main-d'œuvre est rare et onéreuse. Les charges sociales (assurances sociales et assurances-accidents du travail) sont élevées.

Si le gars « apprend bien », et s'il faut l'envoyer à l'école, ce n'est pas à l'école d'agriculture qu'on l'enverra, mais c'est au lycée

ou au collège, classique, moderne ou technique, ou à défaut au cours complémentaire. On cite volontiers les noms de ceux qui sont devenus instituteurs, employés des P.T.T., qui ont quitté la terre pour devenir des fonctionnaires.

Le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (B.E.P.C.) et le Baccalauréat ont plus de prestige aux yeux des cultivateurs que le Diplôme des Ecoles d'Agriculture ou celui des Ecoles Régionales d'Agriculture. Le premier constitue la sanction des études agricoles du premier cycle, tandis que le second est obtenu en fin des études agricoles du second cycle. Depuis une dizaine d'années, nous pouvons lire fréquemment dans la presse agricole des articles ou des comptes rendus de congrès demandant la création d'un Brevet d'Etudes Agricoles du premier cycle qui serait décerné aux élèves sortant des Ecoles d'Agriculture, et d'un Baccalauréat série Agricole-Sciences-Expérimentales. Ce serait là d'excellentes mesures : très certainement, elles auraient pour effet d'accroître considérablement les effectifs des Collèges ou des Lycées Agricoles. D'autre part, l'équivalence entre les diplômes de l'Education Nationale et ceux de l'Agriculture étant reconnue, cela ne poserait plus de problèmes douloureux aux anciens élèves des Ecoles d'Agriculture, pratiques ou régionales, obligés de justifier de la possession d'un diplôme pour prétendre à certains emplois dans la fonction publique.

Un cultivateur ou un ouvrier agricole ne pourraient pas concevoir qu'on puisse poursuivre des études jusqu'à l'âge de seize ou dix-sept ans pour se préparer seulement au métier de cultivateur, qu'ils comparent volontiers au travail d'un esclave, peu payé et sans congés payés.

Il nous est arrivé de répondre à des demandes de renseignements présentées par des cultivateurs ou même des instituteurs, et où se trouvait cette question : « Quels sont les débouchés ? » Il semble bien souvent que lorsque le jeune homme entre à l'école d'agriculture, c'est pour pouvoir abandonner le métier paysan.



Pourtant, certains ont dit que l'école primaire favorisait l'exode rurale. Des congrès l'ont proclamé hautement. Il est certain que certains cours complémentaires procèdent à un véritable écrémage des meilleurs élèves des écoles primaires. Mais la raison est la renommée acquise par ces établissements dans la préparation au B.E.P.C., au

concours d'entrée des Ecoles Normales d'Instituteurs, au concours des P.T.T. ... Tous ne sont pas reçus, et c'est avec amertume qu'ils reprennent le chemin de la ferme paternelle, bien obligés de se mettre au travail de la terre qu'ils auraient bien voulu quitter. Certes la création de sections agricoles dans les cours complémentaires agricoles rendrait de gros services à l'agriculture française, et dans une certaine mesure pallierait l'insuffisance du nombre des écoles d'agriculture. Le rétablissement des sections agricoles dans les collèges modernes — anciennes écoles primaires supérieures — serait également fort apprécié des cultivateurs. Certes, des aménagements devraient être prévus dans les programmes afin de donner une grande place aux sciences naturelles, physiques et chimiques, et à l'agriculture, quitte à réduire l'algèbre pour dispenser un programme de mathématiques appliquées à l'agriculture et à l'économie rurale mieux en rapport avec les nécessités de la vie paysanne.

Depuis bientôt trente ans au service de l'éducation populaire de l'agriculture, nous connaissons bien les doléances des cultivateurs, et nous pensons que ce sont eux les principaux artisans de ce grave malaise qu'est l'exode rurale. Le métier de cultivateur est complexe, et il est bien difficile d'exercer convenablement son métier, car il y a trop à compter avec les aléas. Une gelée, une tempête, une sécheresse, un parasite, une maladie cryptogamique, une épizootie peuvent occasionner de gros dommages pour la production végétale ou animale, malgré tous les soins qui auraient été apportés. Les prix des produits agricoles sont soumis quelquefois à des fluctuations très fortes presque toujours imprévisibles. Et les cultivateurs ne pardonneront pas à celui qui sera allé à l'école d'agriculture, à celui qui aura voulu s'élever au-dessus de sa condition pour pouvoir mieux l'exercer : « Ce n'était pas la peine d'aller à l'école d'agriculture. Il n'est pas plus malin que nous ». Nous pensons que les sarcasmes qu'ils lui réserveront sont plutôt un reproche pour n'avoir pas pu éviter le cataclysme ou la calamité qui auront atteint toutes les cultures sans distinction.

Les avantages sociaux dont bénéficient les ouvriers, et même le commis et la servante de la ferme sont souvent enviés : prestations d'assurances sociales en cas de maladie ou de grossesse, congés payés, allocations de salaire unique. Ils sont salariés, mais ils n'ont pas à connaître les risques et les hasards que court le patron.

Nous comprenons aisément que les cultivateurs cherchent à donner à leurs enfants une situation qui leur permette de vivre dans les conditions les meilleures. Mais si les enfants sont nombreux, la succession du père sera difficile. Tous ne pourront pas rester à la ferme paternelle et il faut envisager le départ vers d'autres exploitations, ou à la ville pour être ouvrier, commerçant ou fonctionnaire.

On a dit également : « Dans les écoles d'agriculture, on fait trop de théorie ».

Théorie et pratique vont de pair, mais il ne faut pas exagérer. On a trop tendance à confondre la pratique avec la routine qui devrait être entièrement bannie. Et c'est la raison pour laquelle, trop souvent, on compare ce qui se fait dans les Ecoles d'Agriculture avec la routine.

« Disons tout net que la pratique ne s'apprend pas à l'école même d'agriculture. Elle s'apprend à la ferme, et, si elle suffisait, l'apprentissage suffirait aussi... mais voilà, elle ne suffit plus. Ce n'est pas qu'il ne faille point faire de pratique à l'école — elle est même indispensable dans le cas d'un enseignement continu : on ne concevrait pas qu'un élève d'une école d'Agriculture soit incapable d'atteler un cheval, de conduire un tracteur, de faucher un peu de trèfle — mais, en admettant qu'il ne sache pas tout cela avant d'y venir, il ne peut s'agir que d'applications qui lui montrent que ce qu'il apprend n'est pas simple théorie mais permet d'améliorer l'action de chaque jour » (3).

Maintenant, plus que jamais, théorie et pratique s'interpénètrent. La théorie, enseignée par le professeur d'Agriculture ou l'instituteur chargé d'un cours postscolaire agricole, n'est que l'exposé des meilleures pratiques culturelles expérimentées par les meilleurs cultivateurs. « La pratique d'aujourd'hui n'est que la théorie d'hier, appliquée et sanctionnée déjà par la tradition » (4).

---

(3) Michel Cépède, directeur du Service de l'Enseignement Agricole, au Ministère de l'Agriculture. « *Technique Agricole et Culture paysanne* », *Terres de France*. Revue mensuelle, n° X — *L'Enseignement agricole*. Editeur : Olivier Perrin, Paris, 1954.

(4) J. C. Magnan, Directeur de l'Enseignement Agricole, Ministère de l'Agriculture, Québec (Canada). *Programme général des écoles moyennes et régionales d'agriculture*. 1941.

Si l'enseignement est vivant, étayé par de solides exemples, qu'on peut voir, il marquera fermement, et sera apprécié aussi bien par les élèves que par leurs parents. D'ailleurs, une certaine liaison est à réaliser entre l'enseignement à l'école d'agriculture ou au cours post-scolaire agricole et la pratique agricole dans les exploitations des parents des élèves. Une confiante collaboration des parents et des professeurs est même à préconiser.

« L'école qui prépare l'esprit à la vulgarisation doit elle-même être un centre de vulgarisation. Cela suppose que, si on n'y prétend point enseigner la pratique agricole, on y pratique très bien l'agriculture » (5).

Certes, une exploitation bien tenue est l'annexe obligatoire d'une bonne école d'agriculture. « La ferme de l'école constitue le meilleur moyen pratique d'éclairer et de démontrer l'enseignement théorique » (6).

On reproche aussi aux élèves des écoles d'agriculture — tout comme aux élèves des collèges techniques ou des centres d'apprentissage technique — de n'avoir pas l'habileté manuelle des apprentis ou des ouvriers agricoles. Cette habileté viendra rapidement avec l'endurance aux durs travaux des façons culturales ou des récoltes.

Mais il est un point plus grave : c'est le désaccord entre vieux et jeunes. L'ancien élève, frais émoulu de l'école d'agriculture, veut s'empresse de faire bénéficier l'exploitation paternelle des conseils qu'il a reçus pendant son séjour à l'école. Le père voit souvent d'un mauvais œil les innovations du fils, et n'hésite pas à les contrecarrer et même à s'y opposer fortement.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer des jeunes, anciens élèves d'École d'agriculture, qui regrettaient vivement leur séjour à l'école, car ils ne pouvaient pas mettre en pratique ce qu'ils y avaient appris : ils en pleuraient. Dans d'autres cas, les fils se livraient à des expériences de fumures ou de traitements, et ce n'est que sur le vu des résultats obtenus que les pères cédaient et acceptaient les suggestions des jeunes.

C'est le même drame qui se produit lorsqu'un père laisse la succession de l'exploitation agricole à son fils ou à son gendre : c'est

---

(5) Michel Cépède. Ouvrage déjà cité.

(6) J. C. Magnan. Ouvrage déjà cité.

à contre-cœur qu'il voit les modernisations de bâtiments d'habitation ou d'exploitation qui sont entreprises, l'achat de machines nouvelles, le bouleversement de l'assolement et des méthodes culturales en honneur depuis longtemps dans la ferme.

Mais les temps sont changés.

« L'agriculture moderne est obligée de s'adapter à un ordre nouveau dans le champ des techniques nouvelles et des conditions d'une vie différente. A cette fin, le cultivateur de l'avenir doit s'élever à un nouveau degré de savoir, d'habileté et de perfection pour maintenir son genre de vie et pour conquérir un gain légitime, avec le bonheur d'une vie plus facile et plus heureuse » (7).

Voici donc posé en général le problème de l'enseignement général.

Le garçon qui sort de l'école primaire et qui se destine à la vie paysanne a le choix entre plusieurs solutions :

— entrer à l'école d'agriculture, ou au centre d'Apprentissage agricole ou horticole ;

— travailler comme apprenti agricole soit dans la ferme de ses parents, soit chez un patron dans une exploitation agricole autre que celle de ses parents.

## L'APPRENTISSAGE AGRICOLE

Dans cette solution, le représentant légal de l'apprenti souscrit une *déclaration d'apprentissage* conformément à la loi du 18 janvier 1929 sur l'apprentissage agricole, modifiée par l'ordonnance du 24 octobre 1945.

Si l'apprenti est placé chez un patron, son représentant légal et le patron souscrivent un *contrat d'apprentissage* soit par devant Notaire, soit par devant le greffier de la Justice de Paix, soit plus simplement par devant le *directeur des Services Agricoles*.

Les déclarations (en double exemplaires) et les contrats (en simple exemplaire) sont adressés à la *Direction des Services Agricoles*, au chef-lieu du département, où ils sont enregistrés et visés. Si l'apprenti a moins de 17 ans, et jusqu'à cet âge seulement s'il est considéré comme enfant à charge, il peut donner droit à ses parents au *bénéfice des allocations familiales*.

Aussi le principal but des déclarations et contrats d'apprentissage

---

(7) J. C. Magnan. Jeunesse Agricole, 1946.

n'est pas de consacrer l'état d'apprentissage, mais de permettre la perception des allocations familiales jusqu'à 17 ans.

Seulement, il y a une condition complémentaire : c'est l'inscription du jeune homme à un *cours post-scolaire oral* s'il en existe un dans la commune, ou *par correspondance*.

La sanction de cet apprentissage est le *brevet d'apprentissage et d'aptitude professionnelle*, avec la mention : « apte aux travaux de polyculture », ou « horticole », qui peut être passé dans la troisième année d'apprentissage.

En fait, très peu de jeunes cultivateurs passent cet examen que la loi avait prévu obligatoire.

### L'ENSEIGNEMENT POSTSCOLAIRE AGRICOLE

Cet enseignement est donné dans les *cours post-scolaires agricoles*, dans les *Maisons familiales d'apprentissage rural*, et par les *cours par correspondance*.

#### a) COURS POSTSCOLAIRES AGRICOLES

Ces cours sont tenus par des instituteurs « fixes », qui donnent l'enseignement post-scolaire en plus de leur service dans une classe d'école primaire. Ce sont souvent des chargés d'écoles à une classe, ou des directeurs d'école à 2 ou 3 classes, qui donnent leurs cours généralement le soir, à raison de deux séances de deux heures par semaine, d'octobre à mars, des visites d'exploitations agricoles, de champs d'expériences, de vergers, d'industries agricoles, peuvent avoir lieu le dimanche ou le jeudi dans la belle saison.

Depuis 1942, on tend à remplacer de plus en plus les instituteurs « fixes » par des instituteurs *itinérants* agricoles qui ont parfois le titre de *professeur de cours agricoles*, délivré par arrêté préfectoral. Ces instituteurs sont spécialisés dans l'enseignement post-scolaire agricole. Généralement, un instituteur itinérant est chargé d'un centre d'enseignement post-scolaire agricole où il réside, auquel sont rattachées un certain nombre de communes éloignées du centre de 7 à 8 kilomètres, ou plus. Cet instituteur se déplace dans les 4 ou 5 communes du centre, et tous les lundis, il se rend à A, tous les mardis à B, tous les mercredis à C, tous les jeudis à D, tous les vendredis à E. Il garde un jour libre, soit pour visiter les champs de démonstration qu'il est chargé de contrôler et qui sont organisés par la direction des Services Agricoles, soit pour préparer ses cours.

Dans chaque commune, A, B, C, D, ou E, il rassemble les apprentis agricoles de 14 à 17 ans à qui il dispense six heures de cours : enseignement général, enseignement agricole théorique et pratique, avec le cas échéant, des visites de fermes.

Les instituteurs « fixes » ou « itinérants » sont pourvus du *Certificat d'aptitude à l'enseignement agricole*, organisé par l'arrêté interministériel du 29 décembre 1942. Les programmes de l'enseignement postscolaire agricole sont définis par un arrêté du 20 octobre 1942. Cet enseignement est réparti sur 3 années, à raison de 120 heures par an.

Au bout de trois années de cours, les jeunes gens peuvent subir l'examen du *certificat d'études postsecondaires agricoles*.

Cet enseignement postscolaire agricole est très difficile du fait de la grande différence de niveau d'instruction qui peut exister entre les élèves, et aussi du fait que les jeunes gens peuvent avoir commencé leur formation professionnelle une ou deux années plus tôt.

Il y a une *adaptation nécessaire de cet enseignement aux conditions locales* afin qu'il soit efficace.

« L'Agriculture est une science expérimentale basée sur l'observation, la pratique et l'observation » (De Gasparin).

*Le jardin, le verger, le champ, la ferme doivent être les salles de classe et aussi les livres*, à moins de difficultés insurmontables. Par conséquent, il faut visiter des exploitations, des champs, des vergers, des industries agricoles.

*Les grosses erreurs de pédagogie consistent à enseigner à l'intérieur ce qu'on peut apprendre à l'extérieur, à enseigner avec les livres ce qui peut s'apprendre par l'étude de la nature, à enseigner avec la nature morte lorsqu'on peut faire des observations sur la nature vivante.*

Depuis 1938, nous avons mis en pratique la *méthode du centre d'intérêt* qui permet d'étudier à fond un sujet, et d'y rattacher toutes les disciplines : français, calcul, histoire, géographie, sciences physiques, chimiques, ou naturelles, législation.

M. PIERRE, ancien instituteur des Vosges, Ingénieur honoraire, des Services Agricoles, qui fut jusqu'en 1939 rédacteur en chef de *Terroir*, le bulletin de l'Association Nationale des Instituteurs Agricoles de France et d'Algérie, envoyait en août 1939 aux Membres du Bureau National de cette Association une circulaire où il définissait la

nouvelle orientation à donner au bulletin *Terroir* qui devait présenter un centre d'intérêt complet dans chaque numéro.

Voici quel devait être le *schéma de chaque centre d'intérêt* :

- 1 Constatons (faits sur lesquels s'appuie la leçon).
- 2 Etudions la question (exposé-plan détaillé de la leçon).
- 3 Résumons (résumés, slogans).
- 4 Montrons (indication d'applications pratiques).
- 5 Expérimentons.
- 6 Documentation.
- 7 Faisons vivre la leçon (questions).
- 8 Travaillons seuls (fiche-questionnaire) pouvant servir de devoir.
- 9 Lisons — indication de textes.
- 10 Rédigeons (lettres).
- 11 Calculons (facture, prix de revient).
- 12 Construisons (travail manuel).
- 13 Sachons que... (droit rural appliqué).

Voici un *programme de centres d'intérêt* répartis sur trois années, et mis en pratique dans les cours postsecondaires agricoles publics et au cours agricole par correspondance du Finistère :

1<sup>re</sup> ANNÉE

1<sup>er</sup> mois

AGRICULTURE	Les organes de la plante L'atmosphère et le climat
ZOOTECHEINIE	Le cheval
LEGISLATION	L'état civil

2<sup>e</sup> mois

AGRICULTURE	Etude physique du sol La nutrition de la plante
ZOOTECHEINIE	La vache
LEGISLATION	Prestations familiales Assurances sociales agricoles

3<sup>e</sup> mois

AGRICULTURE	La multiplication des végétaux Etude chimique du sol
ZOOTECHEINIE	L'appareil digestif de la vache Age des bovins
LEGISLATION	Les syndicats agricoles

4<sup>e</sup> mois

AGRICULTURE

Conservation, choix et préparation des semences

Biologie du sol

La lutte contre les mauvaises herbes

ZOOTECNIE

L'alimentation des vaches laitières

LEGISLATION

Les coopératives agricoles

5<sup>o</sup> mois

AGRICULTURE

Création de variétés nouvelles de plantes et sélection

Drainage

ZOOTECNIE

Alimentation rationnelle des animaux domestiques

LEGISLATION

Mutualité agricole

2<sup>o</sup> ANNÉE

1<sup>er</sup> mois

AGRICULTURE

Amendements calcaires

Amendements humifères : fumier et purin

Culture du blé

ZOOTECNIE

Méthodes de reproduction des animaux domestiques

GENIE RURAL

Moteurs d'explosion, Diésel et semi-Diésel

2<sup>o</sup> mois

AGRICULTURE

Façons culturales

Assolement et rotation des cultures

Hygiène du logement du bétail

ZOOTECNIE

Laiterie - Beurrerie

TECHNOLOGIE

Améliorations de l'habitat rural

GENIE RURAL

Organisation administrative de l'agriculture

LEGISLATION

3<sup>o</sup> mois

AGRICULTURE

Engrais verts

Engrais azotés

Culture de la pomme de terre

GENIE RURAL

Remembrement

TECHNOLOGIE

Charrue brabant double

4<sup>e</sup> mois

AGRICULTURE

Engrais phosphatés

Engrais potassiques

Engrais composés

ZOOTECHE

Désinfection sanitaire

Les races bovines bretonne pie-noire  
et armoricaines

GENIE RURAL

L'eau à la ferme

LEGISLATION

Le crédit agricole

5<sup>e</sup> mois

AGRICULTURE

Emploi des engrais

Lutte contre les ennemis des cultures

ZOOTECHE

Le cheval breton

TECHNOLOGIE

Machines Agricoles

LEGISLATION

Le travail en agriculture

3<sup>e</sup> ANNÉE

1<sup>er</sup> mois

AGRICULTURE

L'avoine

ZOOTECHE

Le porc

LEGISLATION

Le cadastre

2<sup>e</sup> mois

AGRICULTURE

L'orge

La betterave fourragère

ZOOTECHE

Le mouton

LEGISLATION

Le droit de propriété

3<sup>e</sup> mois

AGRICULTURE

Les cultures légumières de plein champs :  
artichauts, oignons, choux-fleurs, petits  
pois, haricots, poireaux, fraisières...

ZOOTECHE

Aviculture

Le lapin

LEGISLATION

Transmission du droit de propriété par  
vente

4<sup>e</sup> mois

AGRICULTURE

Prairies naturelles, artificielles, temporaires

ZOOTECHE

Apiculture : les abeilles

LEGISLATION

Les servitudes

5<sup>e</sup> mois

AGRICULTURE	Le lin
HORTICULTURE	L'organisation du jardin de la ferme
ZOOTECHE	L'hygiène vétérinaire
LEGISLATION	Les impôts
COMPTABILITE	

### PROGRAMME D'UNE SEANCE

Chaque séance comporte une leçon d'agriculture (30 minutes) une leçon de zootechnie, de législation rurale, d'économie rurale ou de génie rural (30 minutes), la rédaction ou la dictée d'une lettre (30 minutes), la résolution d'un problème de calcul appliqué à l'agriculture (30 minutes).

Autant que possible, la séance entière est consacrée au même sujet et le cours présente l'aspect d'une séance d'études analogue à celle d'un Congrès avec discussions.

Voici les programmes de quelques centres d'intérêt :

1<sup>er</sup> exemple — LES AMENDEMENTS CALCAIRES : LE CHAULAGE

*Agriculture*

- 1) Etat naturel
- 2) rôle de la chaux
- 3) Comment peut-on déterminer la réaction du sol ?
- 4) A quoi est due la décalcification ?
  - a) pluies
  - b) récoltes
  - c) engrais
  - d) acides sulfuriques
- 5) Inconvénients du manque de chaux
- 6) Amendements calcaires
  - a) à base de CaO : chaux vive, chaux éteinte
  - b) à base de CO<sub>3</sub>Ca : marnes, craies, calcaire broyé, trez, maërl, tangué
  - c) engrais contenant de la chaux
- 7) choix amendement
- 8) Comment et quand épandre les amendements calcaires

*Sciences appliquées* — le calcaire, la chaux

*Lettre* — Vous écrivez au Directeur de la Station Agronomique pour lui demander d'analyser un échantillon de terre et de vous faire connaître le poids de chaux vive nécessaire à l'hectare.

*Problème* — Apport d'amendement calcaire dans un champ.

2<sup>e</sup> *exemple* — LES ENGRAIS COMPOSÉS

*Agriculture* — L'équilibre de la fumure.

*Législation rurale* — L'achat des engrais composés.

Indications que doivent porter les factures ou étiquettes d'engrais.

*Français* — Lettre à M. l'Ingénieur en Chef, Directeur des Services Agricoles, pour lui demander des conseils au point de vue de la fumure.

*Calcul* — Calculez le dosage d'un engrais composé avec 200 kg de sulfate d'ammoniaque (20,8 % d'azote ammoniacal), 600 kg de superphosphate de chaux (16 % d'acide phosphorique) et 250 kg de chlorure de potassium (49 % de potasse).

Etant donnés les prix des engrais composants, calculer le prix de revient des 100 kg de chaque engrais.

3<sup>e</sup> *exemple* — LE CHEVAL

*Zootéchnie* — Les différentes parties du corps du cheval.

Les aplombs, les allures.

*Français* — Lettre d'un cultivateur au vendeur d'un cheval pour demander la résiliation de la vente à la suite de la découverte d'un vice rédhibitoire.

*Calcul* — Prix de revient de la journée d'un cheval.

*Géographie* — Les races chevalines en France.

Le cas échéant, on pourra ajouter une *leçon d'histoire* sur l'attelage du cheval.

En français, on pourra dicter un texte relatif au cheval.

La projection d'un film de la Cinémathèque centrale du Ministère de l'agriculture pourra illustrer la leçon de géographie.

Ainsi que le montrent les trois exemples précédents c'est la leçon d'agriculture ou de zootéchnie, ou de génie rural qui sert de pivot, qui est le centre d'intérêt.

## COMMENT SE FAIT CETTE LEÇON D'AGRICULTURE ?

Pour les cours qui ont lieu dans la journée, les observations sont possibles à la ferme, aux champs, au verger, pour la période allant d'octobre à avril, puisque les cours postsecondaires n'ont lieu qu'à cette époque-là.

Pour les cours « fixes », les cours ayant lieu la nuit, il ne peut être question que d'*observations dirigées*. Il faudra donc prévoir : de façon que les élèves puissent savoir suffisamment à l'avance les renseignements ou les observations qui leur seront demandés sur des points bien précis. La mémoire n'est pas toujours fidèle.

Il ne peut être question d'interroger les jeunes gens. Les réponses seront imprécises, et souvent même contradictoires. Des discussions pénibles nuisant à la bonne harmonie du cours pourraient surgir.

Il est bon de faire noter les questions sur une fiche. Des blancs seront laissés pour les réponses.

Un *cahier de cultures* peut également leur être remis. Les élèves noteront au fur et à mesure les observations et les travaux effectués. — Qui va répondre à la *fiche enquête* (ou fiche questionnaire) ? En principe, c'est l'élève qui observe et se renseigne, en fait, c'est le Père ou le Patron, ou le grand frère, ou même le voisin. Il arrivera aussi qu'on prendra le Dictionnaire agricole, ou des ouvrages spécialisés. Mais autant que possible on demande aux élèves d'éviter de rechercher les solutions dans un livre.

*La leçon d'agriculture qui est faite n'est pas un enseignement livresque.* Le jeune homme observe, se renseigne, interroge son frère, son père ou son patron. Il puise les éléments de son enquête sur l'exploitation ou dans les exploitations voisines.

Par conséquent la fiche enquête permet la *recherche de renseignements* qui peuvent provenir de *trois origines différentes* :

- a) la ferme, le jardin, les champs, le verger. Observations dirigées, observations purement personnelles ;
- b) le milieu rural. Renseignements fournis par le cultivateur, etc. ;
- c) le livre. Renseignements fournis par les ouvrages spécialisés.

*La séance de travail au cours postsecondaire.* Au cours le maître, l'instituteur ou le professeur, intervient pour *contrôler le travail* fourni par les élèves du cours. La discussion des fiches enquêtes doit se faire point par point. Chacun des assistants a sa fiche devant lui et un crayon pour prendre des notes, remplir des blancs, dessiner

des croquis, corriger les mauvaises réponses.

On compare les fiches enquêtes, on discute, on essaie de se rendre compte si des observations semblent erronées, si des résultats semblent exagérés ou diminués, le bon sens des jeunes paysans permet de redresser des erreurs commises. Les fiches questionnaires incriminées retournent à la ferme et quelquefois occasionnent des enquêtes de la part des camarades.

C'est ici que le maître entre en jeu. Il joue le rôle du Président de séance, il règle le débat, donne la parole à ceux qui ont des observations ou des remarques à présenter... Par des interrogations précises, par des suggestions adroites, il fait appel au bon sens, il fait raisonner les auditeurs. Il les amène à trouver le traitement ou la technique moderne qui sera la vraie solution ou bien il leur en fait comprendre la raison et en fait ressortir les avantages. Il intervient pour souligner les initiatives heureuses. Adroitement, en veillant à ne pas froisser, il donne des conseils à ceux qui utilisent encore des procédés routiniers, et si telle ou telle technique culturale n'est pas encore appliquée dans la commune, le maître en explique la pratique et les avantages. Un livre ou un journal vantant cette méthode circulera par la suite dans les fermes.

*Ainsi, le cours n'est plus un exposé magistral fait du haut de la chaire. C'est un débat, une réunion contradictoire où s'affrontent plusieurs points de vue.*

On connaît celui qui emploie encore des procédés routiniers ; mais on découvre aussi le cultivateur intelligent et avide de progrès qui utilise les méthodes nouvelles de cultures.

Résultat. Au cours, est établie une monographie locale complète. Le maître peut confier aux meilleurs, aux plus intelligents, le soin d'étudier la monographie nationale. Il met en leurs mains les livres appropriés et les conseille dans leurs recherches...

La monographie locale permet de donner aux jeunes gens de véritables idées générales. Elle crée une atmosphère de recherches et fait jaillir le besoin de connaître et d'agir intelligemment. Les jeunes gens sont les artisans de leur propre éducation.

#### AVANTAGES DE LA METHODE

*Cette méthode est vraiment active : de plus, elle donne lieu à l'étude des méthodes de culture employées dans la commune. Elle est parfaitement adaptée au milieu local.*

Avec cette méthode, rien n'est laissé dans l'ombre. Le sujet traité est étudié à fond. Si les jeunes gens sont fatigués, par une dure journée de travail, les interventions de leurs camarades, les discussions les intéressent prodigieusement et les obligent à écouter.

*METHODE EFFICACE* qui fait appel à la réflexion et au bon sens, d'autant plus efficace qu'elle aura atteint directement les parents ou les patrons des jeunes gens, auditeurs du cours. Tout le monde à la ferme aura travaillé à la mise au point d'une fiche questionnaire ou d'un cahier de cultures que l'on étudie soigneusement dans la petite salle de classe dont les larges fenêtres jettent leur éclatante lumière dans la nuit noire.

Tout le monde sait ce qui s'est passé dans cette salle. Le cahier de cours garde la trace du plan de leçon, avec les conclusions adoptées. On apprend les résultats de telle technique moderne employée par un cultivateur intelligent et moderne, et à la prochaine sortie mensuelle, le maître et les élèves vont le voir. Naturellement, la visite est préparée, le maître a pris contact avec le cultivateur intéressé. Il s'est renseigné afin de prévoir les questions qui pourraient être posées. Puis les élèves mettent en pratique le procédé employé. Ainsi le cours profite réellement, mais indirectement parce qu'on a pu se rendre compte sur place, et qu'on a pu étudier les avantages et les inconvénients.

*METHODE ACTIVE*, qui accoutume le jeune cultivateur à travailler en commun, lui donne l'esprit d'équipe et développe en lui les sentiments d'altruisme et de solidarité.

*METHODE DIFFICILE*, qui demande beaucoup de travail de la part de l'instituteur et aussi de la part des élèves...

Pour l'instituteur, il faut prévoir ; il faut organiser à l'avance les séries de questions à poser à la prochaine leçon. D'où nécessité de composer des fiches questionnaires ou un cahier de cultures... c'est un travail très délicat, car s'il y a des questions que l'on peut demander, il en est d'autres avec lesquelles on doit agir avec beaucoup de prudence. Chacun sait le résultat des différentes enquêtes culturelles de printemps et d'automne qui eurent lieu pendant l'occupation, et même depuis la Libération.

Une telle leçon est beaucoup plus ardue qu'un simple exposé fait avec un cours à la main, mais elle est beaucoup plus intéressante et plus riche d'enseignements. En plus de la discussion au cours, il y a eu une préparation à la maison. De cette façon, l'enseignement est

fécond. *Véritable école de discipline* pour les jeunes gens, elle exige du travail librement consenti, certes des élèves ne remplissent pas tous les blancs, soit par fainéantise, soit par mauvaise volonté, soit tout simplement par incapacité. C'est ici qu'intervient alors le travail d'équipe. *La première expérience de l'emploi des fiches enquêtes dans l'enseignement en agriculture rapporta 8 millions aux cultivateurs chanvriers de la Sarthe en 1938.*

C'est en décembre 1937 à l'occasion d'une leçon sur le chanvre que nous avons appliqué cette *méthode dite du centre d'intérêt*.

Dans le Belinois où la culture du chanvre est particulièrement en honneur, il fallait absolument que la leçon d'agriculture sur le chanvre soit vraiment bien. Comme nous ne connaissions pas bien cette culture et que les renseignements donnés par les livres nous paraissaient bien maigres, nous avons pris la décision d'interroger les jeunes gens sur les façons d'opérer des cultivateurs de la région. Les explications qui nous furent fournies nous parurent insuffisantes, sinon contradictoires. Aussi dans le but de dissiper toute équivoque, nous avons pris l'initiative de donner à chaque élève du cours une feuille de papier comportant quelques questions et nous leur avons demandé d'apporter cette feuille chez eux, d'interroger leur père ou leur patron et de transcrire les réponses.

Ce n'est qu'après 3 fiches enquêtes successives mais se complétant que les renseignements fournis par les élèves en collaboration avec leurs patrons ou leurs parents nous parurent satisfaisants.

Avec les jeunes gens, nous avons établi une monographie complète et détaillée de la culture du chanvre dans le Belinois. Deux ou trois soirées y passèrent et personne ne s'ennuya. Pourtant, on n'y parlait que du chanvre. Mais les leçons d'agriculture étaient vécues, c'est pourquoi elles étaient fructueuses.

Mais quelle doit être la conclusion de toute cette étude ? La culture du chanvre a beaucoup perdu de son importance. Pourquoi ? Nous étudions *les causes de la régression de cette culture*. Nous recherchons *les régions productrices de chanvre* dans la Sarthe, puis en France. Mais d'où peuvent provenir les chanvres dont nous avons besoin ? Nous faisons le tour du monde : Italie, Yougoslavie, Turquie, Inde, Japon. Voilà une *leçon de géographie agricole fort à propos*.

Et nous terminons la longue leçon sur le chanvre par un tableau très court : « ce qui pourrait être fait ». C'est le résumé.

Mais il faut absolument revenir à la culture du chanvre, en améliorer sérieusement les rendements, essayer d'atteindre à l'hectare les 16 quintaux de filasse des champions chanvriers de Laigné en Belin. Ce sont les meilleures exploitations chanvrières qui ont indiqué la marche à suivre, et cette marche sera suivie parce que la leçon a porté, parce qu'on sait que ces rendements sont possibles, et surtout parce qu'on a pu les vérifier.

La leçon d'agriculture a fait place à la *géographie économique*, à *l'histoire du chanvre* et de sa transformation (filasse, tissage) enfin à *l'économie rurale*, avec discussion de la rentabilité.

L'étude faite avec les fiches enquêtes a été suffisamment complète pour contenir tous les éléments nécessaires au calcul du prix moyen de revient du quintal de filasse de chanvre. Tous les chanvriers de la région l'étudieront soigneusement, et le travail du cours postscolaire agricole va déborder de l'école, se développer dans les fermes des patrons ou des parents et faire l'objet des conversations aux veillées. A ce moment-là, le quintal de filasse était coté 465 francs à la Bourse de Commerce du Mans.

Résultat inattendu : en fin de décembre 1937, certains cultivateurs membres de l'Association nationale des producteurs de chanvre, viendront nous demander d'utiliser le prix étudié pour le présenter à une réunion interprofessionnelle entre cultivateurs chanvriers et industriels qui se tiendra au Mans en février 1938, afin d'essayer d'obtenir un prix rémunérateur pour le quintal de filasse. Les discussions se traduiront par une hausse vraiment inespérée puisque le prix consenti par les filateurs sera 650 francs pour le quintal de filasse. C'est la première fois que la revalorisation d'un produit agricole sera obtenue grâce à l'établissement consciencieux et honnête d'un prix de revient.

Seulement, en 1938, les bons manuels d'agriculture étaient rares. Il n'y avait pas en France d'arithmétique agricole, de géographie agricole, d'histoire agricole.

Depuis, sont parus les ouvrages de M. Arnaud, Ingénieur principal des Services Agricoles et de M. Barlatier, professeur de cours agricole.

#### « MANUEL DES COURS POSTSCOLAIRES AGRICOLES »

- Livre du maître, par fiches ;
- Livre de l'élève ;

qui permettent à l'instituteur chargé de cours postsecondaires agricoles de mettre en pratique la méthode du centre d'intérêt.

## COMMENT EST DONNÉ L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

### LE FRANÇAIS

Le français est toujours la rédaction ou la dictée d'une lettre. C'est vers la pratique qu'il faut se pencher. C'est à la ferme qu'il faut prendre vos exemples. Le travail donné aux jeunes gens est accepté d'autant plus volontiers qu'il revêt un caractère utilitaire.

En général, on ne sait pas écrire une lettre. Le cultivateur considère que c'est là un travail très difficile, parce qu'il a peur de s'exprimer mal, de faire des fautes d'orthographe et il ne veut pas qu'on puisse se moquer de lui. C'est pourquoi bien souvent, il confie le soin de rédiger une lettre importante à quelqu'un en qui il a confiance : le secrétaire de mairie, le curé, le notaire, ou l'instituteur... Mais, s'il agit ainsi c'est à regret, car il n'aime pas faire connaître ses affaires à des tierces personnes. Aussi, faut-il apprendre aux jeunes cultivateurs à rédiger une lettre... On leur remet un cahier qui est le recueil spécial des lettres. Le mardi, par exemple, on peut donner aux élèves le texte d'une lettre qui sera rédigée à la maison. Le vendredi avant le cours, en attendant les élèves, on voit rapidement les cahiers de lettres qui vous sont remis.

On choisit celle qui semble la meilleure ou la retouche, et on la dicte après la leçon d'agriculture ? Naturellement, on dose les difficultés car la clientèle est variée... depuis ceux qui savent à peine lire jusqu'à ceux qui ont leur brevet élémentaire... Il faut éviter de froisser les élèves. Plus tard ce cahier aux feuillets jaunés sera utile à la ferme. Qu'il s'agisse de demander un acte de naissance, un extrait de casier judiciaire, un permis de chasse, le cahier est à point pour donner le renseignement cherché. Ce cahier reste à la ferme comme témoin de quelques années de plus passées auprès de l'instituteur dont le souvenir reste longtemps vivant à la ferme.

### LE CALCUL

En calcul, c'est encore vers le travail de la ferme qu'il faut se tourner. Une visite à la ferme fournit les éléments d'un problème. Attention à varier les visites, car il ne faut pas éveiller la jalousie... Dans beaucoup de communes, les cultivateurs sont généralement

flattés de recevoir l'instituteur surtout lorsqu'ils ont la chance d'avoir un instituteur qui s'intéresse à leur travail...

Prenons par exemple, des problèmes relatifs à la production du lait ou du beurre.

Si on vous communique le carnet de laiterie, vous avez ainsi les quantités de lait livrées par quinzaine et les prix correspondants. Il faut alors faire calculer la production moyenne de lait fourni chaque année par une vache, puis la production moyenne journalière, enfin le prix moyen du litre de lait. Si l'on pratique le contrôle laitier et beurrier, à la ferme il est facile d'obtenir chaque mois, les résultats : production de lait et taux butyreux...

On fait alors calculer la production mensuelle en lait de chaque vache et le poids de beurre pouvant être obtenu. On calcule ensuite la production en lait et en beurre de chaque vache pour une lactation de 300 jours... On peut déterminer la production moyenne d'une vache et on compare avec les résultats du contrôle laitier et beurrier des années précédentes.

Considérant que le lait a un taux butyreux de  $x$  grammes de matières grasses par litre de lait, que le lait rend  $n$  % de crème et qu'une vache a une production moyenne journalière de  $p$  litres de lait, recherchez s'il vaut mieux vendre le lait ou faire du beurre.

Les jeunes gens du cours fournissent les prix du litre de lait entier, du lait écrémé et du kilogramme de beurre.

Certes, les jeunes gens ne sont pas tous aptes à faire les problèmes proposés... Encore une fois, il faut doser l'enseignement, il faut l'adapter au niveau des auditeurs...

On prend à part ceux qui ne savent plus faire une multiplication et on leur explique le mécanisme. S'ils ont la volonté d'apprendre, ce sera rapide. Les meilleurs chercheront à faire les problèmes dans un temps record. Si les moyens éprouvent quelques ennuis, le maître arrive à temps pour leur expliquer la difficulté et les remettre dans la bonne voie.

En calcul appliqué à l'agriculture, il y a encore une étude fort intéressante, c'est celle des prix de revient :

- calculez le prix de revient d'un quintal de blé ?
- calculez le prix de revient d'un litre de lait ?
- calculez le prix de revient d'une journée de cheval ?

Ce sont là des problèmes d'actualité.

Dans l'enseignement du calcul, il faut encore considérer un autre point de vue, c'est de chiffrer l'augmentation de rendement ou le bénéfice dus à l'emploi d'une technique culturale nouvelle. Il ne faut pas oublier que si les cultivateurs recherchent les prix rémunérateurs, les consommateurs veulent aussi les prix les plus bas. Prix rémunérateurs aussi bas que possible : on ne peut arriver à ce résultat qu'en étudiant les différents facteurs des prix de revient et en essayant de les comprimer le plus possible. Fumures adéquates, traitements efficaces, gains de temps, meilleurs rendements, arrivées sur le marché au moment opportun, voilà le secret des récoltes rémunératrices qui permettent des prix avantageux pour tous.

Nous avons d'ailleurs publié un ouvrage :

« *Problèmes d'arithmétique appliquée à l'agriculture et à l'économie rurale* » (8)

où plus de 1 000 textes de problèmes, pris dans la pratique agricole sont classés par centres d'intérêts.

#### *GEOGRAPHIE AGRICOLE*

Pour chaque culture, pour chaque espèce d'animaux il est bon de connaître les lieux de production dans le département, dans la région, dans la France, et même dans le monde.

Mais il n'existe pas encore d'ouvrages spécialisés.

#### *HISTOIRE AGRICOLE*

A l'occasion de l'étude des façons culturales, il est bon de faire connaître aux élèves l'histoire de la charrue, à l'occasion de la culture du blé, ils seront intéressés par les moyens de coupe, de battage et de mouture utilisés depuis l'Antiquité à nos jours.

Voilà donc l'esprit du travail au cours postscolaire, au Centre d'apprentissage.

#### b) COURS PAR CORRESPONDANCE

Ces cours ont au moins l'avantage de la commodité. Tous les apprentis agricoles n'ont pas la chance d'habiter dans une commune pourvue d'un cours postscolaire agricole, et d'autres habitent des fermes éloignées des bourgs dont les chemins d'accès à la commune ne sont pas toujours très praticables. Ceux-là ont la ressource de compléter leur formation professionnelle agricole par correspondance.

---

(8) En vente chez l'auteur, à Plonéis, par Quimper (Finistère). Prix : 600 francs. C.C.P. Rennes 29051.

Ils reçoivent un cours, et des directives pour rédiger un ou deux devoirs par mois, à raison de dix devoirs par année. Les devoirs sont adressés au siège du cours, où ils sont corrigés par des spécialistes, ingénieurs agricoles, instituteurs pourvus du certificat d'aptitude à l'enseignement agricole.

Certains rédigent leurs devoirs avec l'aide de leurs parents, de leurs grands frères, de leurs patrons, ou de l'instituteur de la commune qui sert de moniteur. D'autres les font tout seuls, sans comprendre toujours les questions qui leur sont posées. La plupart font ce qu'ils peuvent.

D'après une circulaire du Ministère de l'Agriculture en date du 28 mars 1947, cet enseignement par correspondance peut être :

— *officiel*, c'est-à-dire organisé directement par le Ministère de l'Agriculture, ou plus exactement par les Directions des Services Agricoles, généralement en accord avec les Services de l'Education Nationale ou la profession agricole (Chambres d'Agriculture) ;

— *reconnu*, c'est-à-dire organisé par une Association privée de formation professionnelle agricole (les leçons, les devoirs, les corrigés-types destinés aux élèves sont sous le contrôle technique de la Direction des Services Agricoles ; les devoirs des élèves sont corrigés par des correcteurs possédant obligatoirement les diplômes requis pour l'enseignement agricole : ingénieur agronome, ingénieur agricole, certificat d'aptitude à l'enseignement agricole) ;

— *privé*, c'est-à-dire ne fonctionnant sous aucun contrôle.

Le décret-loi du 17 juin 1938, article 5, avait prévu cet enseignement par correspondance, mais la loi du 5 juillet 1941, modifiée par la loi n° 343 du 12 juin 1943 est restée muette à ce sujet.

En juillet 1939, à Lille, au Congrès de l'*Association Nationale des Instituteurs Agricoles de France et d'Algérie*, nous avions présenté un rapport d'ensemble sur la situation des cours agricoles par correspondance et un projet d'organisation d'un cours national agricole par correspondance. Ce projet avait reçu l'approbation de M. Gay, Inspecteur Général de l'Agriculture, qui avait même préparé une circulaire concernant les conditions de l'agrément. Mais les circonstances n'en permirent pas l'aboutissement.

Néanmoins, il demeure que nous considérons l'enseignement agricole par correspondance comme un palliatif actuellement nécessaire, mais que l'extension de la formation professionnelle agricole rendra dans l'avenir inutile.

c) ÉTABLISSEMENTS D'APPRENTISSAGE, organisés non pas d'après les lois, décrets et circulaires visant la formation professionnelle agricole, mais d'après les arrêtés du 19 décembre 1919, 26 février 1926, la loi du 18 janvier 1929 modifiée et complétée par l'ordonnance du 24 octobre 1945.

Ces établissements sont les centres d'apprentissage agricole, horticole et viticole, les maisons familiales d'apprentissage rural, les cours professionnels.

Dans les *centres d'apprentissage*, la durée des études est de trois ans, et, en fin d'études, les apprentis subissent l'*examen de fin d'apprentissage*. S'ils sont reçus, le Ministère de l'Agriculture leur délivre le *Brevet d'apprentissage et d'aptitude professionnelle* agricole ou horticole.

Les centres d'apprentissage appliquent un programme d'enseignement agricole et général qui est sensiblement le même que celui de la formation professionnelle agricole donnée dans les cours post-scolaires agricoles. Naturellement, la méthode active d'enseignement indiquée précédemment convient très bien pour ces établissements, où les apprentis peuvent avoir constamment sous les yeux les sujets d'observation qui sont à la base des leçons d'agriculture et d'horticulture.

Les *Maisons familiales d'apprentissage rural* sont en fait des cours post-scolaires agricoles, fonctionnant sur le même principe que les écoles d'agriculture d'hiver d'Allemagne. Les jeunes cultivateurs vont à la Maison familiale à raison d'une semaine par mois pendant les mois d'hiver, ce qui représente 5 à 7 semaines de cours d'enseignement professionnel et général par année. La durée des cours est de trois ans.

La méthode d'enseignement appliquée dans ces Maisons ne diffère guère de celle que nous préconisons. Au lieu des fiches enquêtes (ou questionnaires), les jeunes ont à leur disposition un cahier d'observations dit *cahier de l'exploitation familiale*, où ils notent les observations qu'ils peuvent faire pendant leur séjour à la ferme paternelle.

Nous signalons la brochure de Jean ROBERT : « A la recherche d'une méthode active dans l'apprentissage rural », et celle d'André DUFFAURE : « A la recherche d'un meilleur enseignement popu-

laire agricole » (9), publiées par l'Union Nationale des Maisons Familiales agricoles de France, où nos lecteurs trouveront d'utiles conseils.

Ces maisons sont dirigées par des directeurs ou des moniteurs qui ont reçu une *formation technique agricole accélérée et pédagogique*, soit au centre de formation des moniteurs de Crépy-en-Valois (Oise), soit à celui de Pontcharra-sur-Turdine (Rhône). Notons que le diplôme obtenu à la sortie de ces centres est un certificat de formation professionnelle accélérée de « technicien agricole » délivré par le Ministère du Travail.

Enfin, les *cours professionnels horticoles* qui dispensent un enseignement de qualité, sont intermédiaires entre les centres d'apprentissage et les cours postsecondaires agricoles.



Au point de vue des *Ecoles d'Agriculture*, il faut considérer les *écoles d'agriculture*, ouvertes aux garçons âgés d'au moins 14 ans, et qui sortent de l'école primaire, munis ou non du Certificat d'Etudes primaires, et les *Ecoles Régionales d'agriculture*, Le Chesnoy, près Montargis (Loiret), Ondes (Haute-Garonne), Neuvic d'Ussel (Corrèze), Yvetot (Seine-Maritime), Rouffach (Haut-Rhin), Les Trois-Croix, à Rennes (Ille-et-Vilaine), Courcelles-Chaussy et Château-Salins (Moselle) qui reçoivent des jeunes gens âgés d'au moins 16 ans, ayant accompli déjà des études secondaires du premier cycle.

Dans ces écoles, les élèves reçoivent une formation générale très poussée et une formation professionnelle théorique et pratique.

Cependant, au point de vue des programmes, des aménagements pourraient être apportés à ceux des écoles pratiques d'agriculture où les élèves ne sont pas toujours aptes à recevoir l'enseignement général qui leur est dispensé, notamment en mathématiques et en sciences naturelles. Malheureusement, on constate trop souvent que l'école d'agriculture est la dernière porte où l'on vient frapper lorsque le lycée ou le collège vous ont fermé l'entrée. Certes, il y a des excep-

---

(9) Voir également *L'Information agricole et rurale*, n° 2, Janvier-février 1955, publiée chez J. B. Baillièrre et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris 6<sup>e</sup>; « *Le Cahier d'exploitation familiale*, une méthode active d'apprentissage rural » par André Duffaure, Inspecteur des Maisons familiales d'Apprentissage rural.

tions, mais les établissements d'enseignement secondaire classique, moderne ou technique, et les centres d'apprentissage technique pratiquent l'écumage des meilleurs éléments de nos villages aux dépens de l'agriculture. Il ne reste plus pour les écoles d'agriculture que des garçons qui y entrent dans l'espoir non pas d'y apprendre le métier de cultivateur, mais d'obtenir le diplôme qui leur permettra de quitter le travail de la terre pour trouver une situation dans les métiers connexes de l'agriculture, généralement au service des organisations professionnelles agricoles.

En *mathématiques*, on pourrait facilement délaissier l'étude théorique de l'arithmétique, de la géométrie et de l'algèbre pour étudier le système métrique, les mesures des surfaces et des volumes, l'arpentage, le cadastre, le cubage des bois, les problèmes d'intérêt (Crédit Agricole, amortissements), établir des prix de revient, construire des graphiques.

En *sciences naturelles*, le programme de physiologie et biologie animales et végétales, est trop ambitieux : l'étude systématique des différentes cellules est vraiment trop difficile pour des garçons qui viennent de quitter l'école primaire. L'étude élémentaire des sciences naturelles, toujours appliquées à l'agriculture, à l'horticulture et à la zootechnie, devrait s'inspirer du programme des classes du premier cycle de l'enseignement secondaire.

En *géographie*, l'étude physique, politique et économique de la commune, du canton, du département, de la France, des colonies et des principales puissances du monde pourrait être complétée utilement par une partie agricole consacrée aux différentes cultures et espèces d'animaux. Ainsi l'agriculture spéciale et l'étude des espèces animales seraient approfondies : la connaissance des lieux de production implique également celle des marchés.

En *histoire*, l'évolution des techniques culturelles, des instruments aratoires et de récolte, des cultures, l'étude de la vie paysanne aux différentes époques viendraient compléter heureusement l'histoire générale.

En tout cas, nous avons pu remarquer que les garçons arrivant à 14-15 ans à l'école d'agriculture n'avaient pas la maturité d'esprit nécessaire pour bénéficier entièrement de l'enseignement théorique agricole qui leur est donné. D'ailleurs, Jos D. Michaud, Agronome de l'Ecole d'Agriculture de Rimouski (Province de Québec, Canada) écrivait : « L'élève de l'Ecole d'Agriculture doit avoir de 17 à 25

ans, ni trop jeune, ni trop vieux. Pas d'enfants, pas de vieux garçons non plus. Au-dessous de 17 ans, la moitié ne retourne pas à la terre. Au-dessus de 25 ans, ce n'est guère mieux : la formation est trop avancée ». C'est également l'avis de M. Robert Preaud, Secrétaire Perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France qui écrit dans le numéro spécial de *Terres de France* consacré à *l'Enseignement agricole* : « L'enseignement agricole ne peut donner tous ses fruits que si les jeunes hommes qu'il accueille sont d'abord des esprits bien ouverts et des caractères bien formés ». « La véritable instruction technique ne peut guère intervenir qu'à partir de 17 ans et doit être réalisée essentiellement par des écoles d'agriculture d'hiver placées au centre de chaque région naturelle et fonctionnant en liaison avec les centres de recherche agronomique, les C.E.T.A. (Cercles d'Etudes Techniques Agricoles) et les zones-témoins. »

Pour les Ecoles Régionales d'agriculture où les élèves ont au moins 16 ans, et une instruction générale minimum de la force du premier cycle de l'enseignement secondaire, l'efficacité de l'enseignement agricole est certainement excellente. Il ne faut pas oublier que leurs élèves sont soumis à une double sélection, tout d'abord pour entrer dans l'enseignement secondaire, ensuite au concours d'admission dans les Ecoles Régionales.

Enfin, pour compléter notre étude, nous citerons pour mémoire les *Ecoles d'Agriculture d'hiver* organisées par les Directions des Services Agricoles ou annexées à des Ecoles d'Agriculture ; ces établissements permettent de donner la formation professionnelle agricole à des jeunes gens qui ont dépassé l'âge postscolaire et même à des adultes.



D'après nos constatations, il ressort que l'enseignement agricole est extrêmement complexe, extrêmement délicat, extrêmement difficile : c'est certainement une des raisons de son peu d'audience. Il y a d'autres raisons : les cultivateurs qui n'y croient pas et n'y envoient pas leurs enfants — l'exode rurale — les instituteurs qui n'ont pas toujours su adapter l'enseignement agricole aux conditions locales ou qui lâchaient le village pour la ville au moment où leurs propres enfants devaient entrer au lycée ou au collège — et bien d'autres encore.

Dans *Terres de France, l'enseignement agricole*, J. F. Gravier écrit : « L'enseignement agricole ne se développera que s'il démontre son utilité fondamentale et cesse d'apparaître comme une sorte d'école du pauvre ».

Mais nous pouvons assurer, sans crainte d'erreur, que dans dix ou quinze ans, quoiqu'il arrive, le nombre d'écoles d'agriculture sera insuffisant : il faudra construire de nouvelles écoles et agrandir les anciennes. Par conséquent le recrutement de professeurs s'avèrera nécessaire.

C'est ce que prévoit également M. Roland Maspétiol, Conseiller d'Etat, Président de la Commission de la Production Agricole du Second Plan de Modernisation et d'équipement : « Il faut attendre que la jeune génération qui bénéficie d'une bonne formation professionnelle agricole, arrive à l'âge mûr, et dans une large mesure même, qu'elle parvienne à la direction des exploitations » (*Terres de France*, n° X).

Mais si une loi est votée, nous tenons absolument à signaler pour les professeurs, les instituteurs, les conseillers agricoles, les moniteurs la nécessité d'une *culture générale très poussée*, une *formation technique très poussée* de façon à pouvoir faire face en toute occasion à leur rôle d'enseignant et de vulgarisateur, et une *aptitude pédagogique suffisante*, avec en plus une *connaissance très forte de la psychologie paysanne*.

De plus, afin d'assurer les mises au point continues indispensables par suite de l'introduction de nouveaux produits insecticides ou anticryptogamiques, de nouvelles techniques culturales, de nouvelles machines, il faudra prévoir *l'organisation de journées d'informations techniques, pédagogiques* où les enseignants pourront recevoir des directives. La *publication d'une bonne revue technique et pédagogique* aidera tous les hommes de bonne volonté qui se sont voués au service de l'éducation populaire de l'agriculture.

Nous pensons que les conseils que nous donnons dans cette brochure seront utiles à tous ceux qui s'intéressent à la formation professionnelle agricole des jeunes, et aussi à ceux qui sont à la tête des groupements de jeunes : Foyers ruraux, Cercles de Jeunes Agriculteurs, Cercles d'Etudes Techniques Agricoles, Maisons des Jeunes et de la culture, etc. Qu'ils réussissent dans la tâche qu'ils ont entreprise, pour le plus grand bien de la jeunesse rurale française et de notre agriculture.

# VIE DU MOUVEMENT

## STAGE

Le stage de L'Ecole Nouvelle Française se tiendra, comme les années précédentes, à l'Ecole de « La Source » (Bellevue, 11, rue Ernest Renan), et aura lieu du 12 septembre inclus au 17 septembre inclus. Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le thème du stage sera « L'ENSEIGNEMENT DU CALCUL ». Les inscriptions sont reçues dès maintenant.

Le stage aura cette année une importance particulière du fait qu'une circulaire ministérielle récente (Cir. du 18 mars) vient de fixer ainsi le sujet des Conférences pédagogiques pour la prochaine année scolaire : « L'enseignement du calcul au cours moyen et ses relations avec l'enseignement du calcul dans la classe de fin d'études ».

## INFORMATIONS

Prochains stages des C.E.M. E.A. : *Formation de moniteurs, de monitrices et directrices de Colonies Maternelles* du 5 au 15 mai (Houlgate) ; *Information pédagogique des Infirmières de Maisons d'Enfants et de Colonies de Vacances*, du 2 au 12 juin (Paris, Institut national des sports).

Le 27 février a été présenté pour la première fois par la section pédagogique de l'Institut National de Cinématographie Scientifique le film de M. L. Haesaerts, *Enfants, heureux enfants*, dédié à la mémoire de Decroly. Le scénario a été établi

par Mlle Hamaide, le film est commenté par M. F. Dubois.

Du 27 juillet au 11 août se tiendra à Gstaad (Suisse) une session d'études pratiques sur ce thème : « *L'influence des moyens techniques de l'information sur l'esprit de l'enfant* ». Y seront étudiés les problèmes que posent à l'enseignement la grande presse, le cinéma, la radio et la télévision, et l'emploi de ces moyens techniques de l'information dans des buts éducatifs.

Le Bureau International catholique de l'Enfance tiendra à

Venise du 2 au 8 mai son 5<sup>e</sup> Congrès International consacré à *l'Education du sens international chez l'enfant*.

Un article du *Bulletin des Instituteurs du Grand Duché de Luxembourg*, intitulé : *Corvées scolaires* présente les résultats d'une enquête sur les devoirs à domicile. 500 réponses émanant d'enfants et 800 réponses de parents en constituent la base.

Les Instructions officielles de 1922 et le plan d'études luxembourgeois de 1946 précisent avec beaucoup de modération et de sagesse le temps à consacrer aux devoirs du soir : degré inférieur, 1/4 d'heure à 1/2 heure — degré moyen, 1/2 heure à 3/4 d'heure — degré supérieur, 1 heure.

Voilà qui semble faire mentir le titre de l'article !

En fait, au Luxembourg comme en France, le travail des enfants a été notablement alourdi. « Dans aucune réponse, note l'auteur, nous n'avons trouvé le quart d'heure pour le degré inférieur... » Ce dépassement du temps théorique existe pour l'ensemble des élèves des autres degrés.

Il est intéressant de remarquer que 304 enfants sur 504 préfèrent les devoirs écrits — 44 sont indifférents (1). Les condi-

tions de travail sont loin d'être toujours satisfaisantes. Sur 460 enfants 109 possèdent une chambre à eux, 216 travaillent dans une pièce commune en présence d'autres personnes, 135 sont obligés d'étudier dans la cuisine.

Que pensent les parents des devoirs à domicile ? 697 sur 784 sont pour. Les 3/4 d'entre eux (595 sur 835) aident leurs enfants de façon notable. Beaucoup les désirent comme moyen de contrôle et d'éducation, mais beaucoup aussi souhaitent des devoirs moins longs et moins difficiles et une libération du dimanche. La pratique de l'étude surveillée n'est pas très répandue au Luxembourg. La plupart des éducateurs y sont opposés, tandis qu'une majorité de parents la préconise (545 sur 782) comme moyen de décharger la famille et l'enfant lui-même. On constate que dans l'ensemble les paysans, ouvriers et commerçants sont favorables à l'étude surveillée alors que les familles intellectuelles et bourgeoises s'y opposent pour sauvegarder une part qu'elles estiment essentielle de leur rôle éducatif.

Les conclusions de l'auteur rejoignent celles exposées dans des numéros récents de *l'Ecole Nouvelle Française*.

1. Si l'on doit donner des devoirs à la maison qu'ils soient

légers et bien choisis (plutôt une carte de géographie qu'une « rédaction »).

2. Les devoirs à la maison pourront être allégés si le temps passé en classe est utilisé de façon rationnelle et si les tâches individuelles corrigent les différences observées dans le rythme de travail des élèves.

3. Que le maître s'efforce de donner aux enfants une bonne méthode de travail permettant efficacité et rapidité.

4. L'enfant à la maison doit avoir le temps de lire revues et livres et de participer à la culture des adultes.

(1) Dans une classe de fin d'études, sur 32 élèves 25 ont déclaré préférer les devoirs écrits, 4 préfèrent les leçons, 3 sont sans opinion. En les interrogeant, nous avons cru comprendre que si les devoirs laissent une fois rédigés (plus ou moins bien) une impression d'achevé, de fini, les leçons donnent à l'écopier moyen un sentiment d'insécurité « On ne comprend pas — ou ne sait pas ce qu'il faut retenir. On ne sait pas si on sait ». Le sujet mériterait d'être creusé.

## bibliographie

R. B. AIBAUER : *L'Idée que les écoliers se font du maître* (Die Lehrpersonlichkeit in der Vorstellung des Schulers, Regensburg, Ed. J. Habel, 1954).

Mme Aibauer a voulu reprendre l'enquête de M. Keilhacker, le professeur de l'Université de Munich, déjà vieille de plus de vingt ans (« Le maître idéal d'après la conception des élèves ») pour savoir si le temps écoulé apporterait dans ce domaine des modifications. Elle a donc demandé à plusieurs centaines d'élèves répartis en 3 catégories (élèves d'écoles primaires de 11 à 13 ans, d'écoles secondaires et professionnelles de 14 à 16 ans, et de 17 à 20 ans) de répondre à cette simple question : Quelle idée je me fais de mon maître (Wie stelle Ich meinen Lehrer vor). Elle a, pour chaque âge,

classé les réponses en desiderata concernant l'apparence extérieure du maître (âge, vêtement, tenue, etc.) ; la gaieté et la bonne humeur (très désirée) ; la patience et le calme, mais aussi la fermeté et une certaine autorité morale inspirant le respect ; l'affection et la bonté, et, de plus en plus, au fur et à mesure que les élèves interrogés avancent en âge et deviennent adolescents, puis jeunes gens, la compréhension. Le maître doit comprendre les élèves, pour que les élèves puissent avoir confiance en lui et causer librement avec lui non seulement de leurs succès personnels, mais encore de toute la vie extrascolaire : musées, théâtre, cinéma, sport et même la vie politique. Pour les qualités personnelles, celle que les élèves à tout âge, comme dans l'enquête Keilhacker, demandent du maître, c'est la justice, allant, selon les âges, de la stricte égalité (le maître doit traiter tous les élèves strictement de la même façon)

jusqu'à une intelligente discrimination fondée sur la connaissance individuelle des élèves et des possibilités de chacun.

Au point de vue purement pédagogique, les élèves, à tout âge demandent au maître d'expliquer, beaucoup et patiemment, sans que ce mot ait d'ailleurs pour eux un sens très clair (pour les plus jeunes il semble s'agir surtout de répétitions assez nombreuses pour qu'une technique opératoire soit connue). Ils demandent en outre, surtout les plus jeunes, que le maître donne un enseignement intéressant, sans que le sens du mot soit non plus précisé (mais il semble qu'il n'y ait pas là autre chose qu'une réaction contre les leçons souvent ennuyeuses). Enfin les plus âgés, et surtout, comme il est naturel, les élèves des écoles professionnelles, demandent un enseignement pratique, préparant au métier.

Le livre est à lire, il contient beaucoup d'indications (outre celles fournies par des parents auxquels l'auteur a également adressé un questionnaire), de sujets de méditations. Quelques réponses que l'auteur cite in extenso, mériteraient une analyse approfondie. Ainsi que l'examen attentif des cas où Mme Aibauer se rencontre avec Keilhacker, ou s'oppose à lui.

R. C.

R. DOTTRENS, L. WEBER, W. LUSTENBURGER : *Des voies nouvelles* (Auf Neuen Wegen, Ed. Association pour le travail manuel et la réforme scolaire, Zurich, 1955).

Ces nouvelles voies sont, comme l'indique le sous-titre, les méthodes modernes d'enseignement en Suisse, méthodes comprenant en gros l'enseignement global (Gesamtunterricht) avec les centres d'intérêt, le travail par groupes. Pour ces différents exposés, M. Dottrens, outre ceux qui figurent sur la couverture de l'ouvrage, s'est adressé à plusieurs collaborateurs dont quelques-uns sont bien connus de nos lecteurs : Mlle Margairaz, MM. Aubert, Béguin. Chacun a présenté la méthode qu'il connaît particulièrement et qu'il a personnellement expérimentée. Ces exposés, dont chacun est accompagné d'une excellente bibliographie, constituent un excellent panorama des pratiques pédagogiques relevant de l'éducation nouvelle. Voilà un ouvrage dont la lecture est à recommander à tous les maîtres qui y trouveront à la fois une solide information et des guides sûrs.

R. C.





# l'école nouvelle *française*

Mouvement agréé par le Groupe Français d'Education Nouvelle

Président d'honneur : Adolphe FERRIERE

Président fondateur : François CHATELAIN

Directeur : Roger COUSINET

*L'ECOLE NOUVELLE FRANÇAISE a pour but le progrès et l'extension d'une éducation nouvelle désintéressée, étrangère à toute autre préoccupation que celle de l'épanouissement physique, moral et spirituel de l'enfant.*

*Elle veut faire de l'école une vie ; de l'enfant un être discipliné dans la liberté ; de la classe une vraie communauté enfantine.*

Secrétariat tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, sauf le samedi  
1, rue Garancière, Paris VI. ODEon 54-99

## DEJA PARUS

1. Les Principes de l'Education Nouvelle (F. CHATELAIN).
2. L'Education nouvelle dans la famille (P. GOUTET et Anne JACQUES). (*épuisé*).
3. L'expression dans l'éducation nouvelle (R. COUSINET). (*épuisé*).
4. Utilisation des Musées à l'école active (G. DREYFUS-SÉE).
5. Une expérience de travail par centres d'intérêt (G. LARY).
6. Une école rurale belge : Clabecq (R. CHÉRON).
7. L'apprentissage de la lecture (M. MANENT).
8. L'Etude du Milieu (L. LEFÈVRE).
9. Bêtes et Plantes en classe (Ch. MARTIN).
10. La discipline dans l'éducation nouvelle (F. CHATELAIN).
11. L'Etude Sociale (R. COUSINET).
12. La documentation dans l'éducation nouvelle.
13. Le jeu dramatique et l'enfant (J. MAJALTY). (*épuisé*).
14. Une école de Parents (P. CHAMBRE). (*épuisé*).
15. L'Education musicale (R. COUSINET).
16. L'Utilisation des Loisirs (Y. WIDMANN).
17. Une école nouvelle, La Source, à Bellevue (Seine-et-Oise).
18. Enfants déficients (Dr HOFFER et Mme LAUNAY).
19. L'Etat présent de l'Education Nouvelle. Position de l'Ecole Nouvelle Française (R. COUSINET et F. CHATELAIN).
20. Le Home chez nous (Ad. FERRIÈRE).
21. Exemple de travail libre (M. C. MOUZE).
22. La collection de timbres à l'Ecole (M. IGOT).
23. Expériences d'apprentissage de la lecture (M. BOUTRUCHE).
24. Petite Chronologie de l'Education nouvelle (R. COUSINET).
25. Un essai d'enseignement du dessin (F. LECLERC).
26. Vers une rénovation de l'enseignement du latin.
28. Réflexions Pédagogiques (R. COUSINET).
29. Les devoirs à la maison (P. CHAMBRE).
30. L'intérêt (R. COUSINET).
31. La danse dans l'éducation nouvelle (M. LECOQ).
32. Au jour le jour (M. C. ESCHAPASSE).
33. Architecture scolaire (G. DREYFUS-SÉE).

---

## L'ECOLE NOUVELLE FRANÇAISE

1, rue Garancière, Paris (6<sup>e</sup>)

EDITIONS DES PRESSES D'ILE DE FRANCE PARIS

△ 150 Frs